



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous Préfecture
le 6.X.1997 et de la publication
le 7.X.1997
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 1997
DELIBERATION N° 97/09/229

OBJET: Entretien des espaces plantés et récréatifs des établissements scolaires et péri-scolaires. - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN.

Le Conseil Municipal,

VU le code des Communes et notamment ses articles R 314 - 1 et R 314 - 2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 384, 295 et 300,

VU l'avis des Commissions Travaux et finances,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (7 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER),

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises annexé à la présente délibération, relatif à l'entretien des espaces plantés et récréatifs des établissements scolaires et péri-scolaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres ouvert européen en application des articles 295 à 300 et 384 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Commune, exercice 1998, 1999 et 2000.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

REÇU LE

- 6 OCT. 1997

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

24

